



FORMULAIRE DE CANDIDATURE

La période de mise en candidature
se termine mardi 14 mars 2017, 16 h



67A, boul. Industriel, Saint-Eustache
cci2m.com
Tél. : 450 491-1991
Télec. : 450 491-1648



IMPACT 2017

Règlements généraux

OBJECTIFS DU CONCOURS

Ce projet vise à supporter la naissance ou l'envol d'une entreprise ayant le potentiel de contribuer au développement économique du territoire de la MRC de Deux-Montagnes. Ce support s'effectue en deux volets, soit un soutien financier pour favoriser le développement de l'entreprise et un service d'accompagnement pour en assurer la croissance.

CRITÈRES GÉNÉRAUX

- Un minimum de cinq (5) candidatures éligibles et conformes doivent être reçues à la date limite pour permettre la tenue du concours IMPACT. Le président du comité de sélection se réserve donc le droit d'annuler la tenue du concours si moins de cinq (5) candidatures sont reçues en date du 14 mars, 16 h.
- Seuls les dossiers ayant obtenus une note minimale de 80 % lors de leur évaluation passeront à l'étape 2 soit celle de l'entrevue. Ils seront alors considérés comme des finalistes.

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

- Aucun membre du conseil d'administration de la Chambre, du comité de sélection ou du comité organisateur ainsi qu'aucun commanditaire ou partenaire du projet IMPACT n'est admissible à ce concours.
- Les ministères, les organismes publics et parapublics ne sont pas admissibles.
- En déposant sa candidature, le candidat accepte que des photos ou vidéos aient la possibilité d'être publiées, et ce, sans demander aucune rémunération.
- Suite au dévoilement du lauréat, le 4 avril prochain, le récipiendaire disposera d'une période maximale pour utiliser la bourse et les services offerts (voir formulaire).



- La bourse et les services offerts devront être utilisés par et pour l'entreprise mentionnée dans le formulaire d'inscription exclusivement.
- Le dossier complet de candidature doit être déposé à l'adresse suivante :

CCI2M

En personne ou par la poste

67A, boulevard Industriel

Saint-Eustache (Québec) J7R 5B9

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Pour les dossiers envoyés par la poste, le sceau de la poste fera foi de la date.

Par courriel

impact@chambrecommerce.com

*Veuillez prendre note que le document doit être envoyé en un seul PDF.

Au plus tard : mardi 14 mars 2017, 16 h

Aucune candidature ne sera acceptée au-delà de ce délai. (aucune prolongation accordée)

- Un accusé de réception vous sera transmis dans les 24 heures ouvrables suivant la réception de votre dossier. Si vous ne recevez pas cet accusé de réception, veuillez contacter la CCI2M afin de vous assurer que votre dossier a bien été reçu.
- Tout dossier incomplet sera automatiquement rejeté. Advenant qu'un dossier soit jugé non conforme, le candidat en sera informé et il aura jusqu'à l'heure et la date limite pour le compléter sans quoi il sera rejeté.
- Le comité de sélection analysera uniquement les renseignements contenus dans le formulaire et les pièces justificatives requises.
- Le personnel de la CCI2M et le comité de sélection s'engagent à traiter confidentiellement les renseignements fournis.

CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ADMISSIBILITÉ DES CANDIDATURES

ADMISSIBILITÉ

- Être âgé de 18 ans ou plus et avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent.
- Dans le cas où le projet est soumis par plus d'un entrepreneur, tous doivent répondre au critère précédant.



- La principale place d'affaires de l'entreprise doit être située sur le territoire de la MRC de Deux-Montagnes.
- L'entrepreneur ou les entrepreneurs déposant le dossier doivent être propriétaires de l'entreprise, à la hauteur de plus de 50 %.
- Un entrepreneur/une entreprise ne peut soumettre qu'un projet, seul ou en groupe.
- Le projet d'affaires ou l'entreprise ne doit pas avoir obtenu de revenus de vente avant le 1^{er} avril 2016, c'est-à-dire qui n'ont pas obtenu de commandes ou de contrats, en voie de réalisation ou réalisés, qu'ils soient encaissés ou non avant cette date.
- Le projet soumis doit viser la création, sur le territoire, d'une entreprise dont le démarrage est fixé, au plus tard le 1^{er} avril 2018.
- Dans le cas d'un rachat et/ou d'un transfert d'entreprise, les nouveaux propriétaires doivent l'être depuis au maximum le 1^{er} avril 2016 (donc après le 1^{er} avril 2016).

NON-ADMISSIBILITÉ

- Le fait de modifier des éléments dans le statut juridique de l'entreprise (nom de l'entreprise, association, actionnariat ou autre) ne suffit pas pour que l'entreprise soit considérée comme nouvelle.
- Une création d'entreprise qui est supportée par un système : franchise, bannière, filiale, etc. n'est pas admissible.
- Toute entreprise en affaires avant le 1^{er} avril 2016 au moment du dépôt du dossier.



ÉTAPES D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE

ÉTAPE 1 : Remplir le FORMULAIRE D'INSCRIPTION, y joindre les documents demandés (voir DOCUMENTS À REMETTRE – CONSTITUTION DU DOSSIER) et faire parvenir le tout à la CCI2M au plus tard le mardi 14 mars 2017, 16 h.

CCI2M

En personne ou par la poste

67A, boulevard Industriel

Saint-Eustache (Québec) J7R 5B9

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Pour les dossiers envoyés par la poste, le sceau de la poste fera foi de la date.

Par courriel

impact@chambrecommerce.com

*Veuillez prendre note que le document doit être envoyé en un seul PDF.

Un accusé de réception vous sera transmis dans les 24 heures ouvrables suivant la réception de votre dossier. Si vous ne recevez pas cet accusé de réception, veuillez contacter la CCI2M afin de vous assurer que votre dossier a bien été reçu.

ÉTAPE 2 : La CCI2M atteste de la conformité des dossiers. Advenant qu'un dossier soit jugé non conforme, le candidat aura jusqu'à l'heure et la date limite de dépôt pour le compléter, sans quoi il sera rejeté.

ÉTAPE 3 : Le comité de sélection évaluera chacun des dossiers et lui attribuera une note en fonction de la grille d'évaluation officielle (voir la section GRILLE D'ÉVALUATION DU DOSSIER).

ÉTAPE 4 : Les candidats dont le dossier a obtenu la note de 80 % ou plus lors de la première évaluation seront conviés à une entrevue pour présenter leur projet. Les candidats devront être disponibles à l'une des deux plages horaires qui leurs seront proposées.

Ils devront fournir, à la demande de la CCI2M, les documents suivants :

Promotion

- Logo de l'entreprise, si applicable
- Photo de l'entrepreneur (ou des entrepreneurs)
- Texte descriptif du projet d'entreprise ou de l'entreprise (maximum 300 mots)

ÉTAPE 5 : Le lauréat sera dévoilé lors d'un événement de reconnaissance le 4 avril 2017.

ÉTAPE 6 : Le comité de suivi fera l'évaluation des besoins du lauréat pour planifier l'utilisation de la bourse.



DOCUMENTS À REMETTRE – CONSTITUTION DU DOSSIER

- Les documents transmis doivent être remplis en caractères dactylographiés ou saisis à l'ordinateur;
- Les documents remplis à la main seront refusés, excepté l'Annexe 1 et 2 qui peuvent être remplis à la main.

Dossier principal

- Formulaire d'inscription (Annexe 1)
- Lettre de motivation
- Plan d'affaires

Preuves

- Preuve d'âge (par exemple : permis de conduire, carte d'assurance maladie, certificat de naissance, etc.)
- Preuve d'adresse de la place d'affaires (si l'entreprise n'a pas encore été créée, une preuve de la résidence de l'entrepreneur) (par exemple : permis de conduire, copie de bail, acte d'achat, correspondance gouvernementale, etc.)

Utilisation de la bourse

- Le plan de développement – identification des besoins (Annexe 2)

Au besoin, une lettre expliquant l'évolution du projet depuis la rédaction du plan d'affaires peut être jointe. Les organisateurs ne proposent aucun modèle de plan d'affaires, le tout est laissé à la discrétion du ou des candidats en respect des éléments mentionnés ci-dessus.



UTILISATION DE LA BOURSE IMPACT

- Les dépenses doivent être en lien avec le PLAN DE DÉVELOPPEMENT – IDENTIFICATION DES BESOINS déposé. Des modifications sont possibles mais doivent être approuvées par le comité de suivi.
- Prendre note que le participant doit venir présenter son plan de dépenses (scénario) au comité de suivi après le 4 avril 2017.
- Toute dépense doit être approuvée par le comité de suivi, **AVANT** l'engagement des sommes. Si le comité considère que l'investissement n'est pas justifié, ce dernier peut refuser la dépense.
- La facturation en lien avec l'utilisation de la bourse sera faite au nom de la CCI2M qui verra à son paiement.
- Les dépenses doivent être faites auprès de membres en règle de la CCI2M, à moins d'entente préalable avec le comité de suivi.
- Le lauréat a jusqu'au 30 juin 2018 pour effectuer les dépenses autorisées, à moins d'entente préalable avec le comité de suivi.

Questions et support

Pour toute question concernant l'utilisation de ce formulaire, veuillez communiquer avec l'équipe de la Chambre au 450 491-1991 ou impact@chambrecommerce.com.

Participez également au Défi OSEntreprendre

700 000 \$ en prix.



Vous êtes une entreprise en démarrage? Participez au *Concours québécois en entrepreneuriat* afin de vous rendre admissible à l'un des prix en plus de jouir d'une visibilité locale et peut-être même régionale et provinciale.

Organisé localement par le service de *Développement Économique de la MRC de Deux-Montagnes*, ce concours provincial en est à sa 19^e édition. Le dévoilement des lauréats du CONCOURS et du projet IMPACT se fera lors de la soirée de la finale locale du Concours québécois en entrepreneuriat.



Pour connaître les détails :
www.osentreprendre.quebec

1, place de la Gare, bur. 301
Saint-Eustache
450 472-1502



Annexe 1 - Formulaire d'inscription (à joindre au dossier)

En remplissant le formulaire officiel d'inscription, le signataire s'engage à :

- Être présent ou à être représenté lors de l'événement de reconnaissance, le 4 avril 2017.
- Activer son adhésion à la CCI2M s'il est le gagnant d'IMPACT (l'adhésion sera offerte) pour l'année 2017.

En remplissant le formulaire officiel d'inscription, le signataire autorise la CCI2M :

- À diffuser le logo de l'entreprise et/ou la photo de l'entrepreneur finaliste (ceux ayant obtenus la note de 80 %).
- À présenter le lauréat lors d'activités de la CCI2M.

Identification de l'entreprise			
Entreprise	_____		
Adresse	_____		
Ville	Province	Québec	Code postal
Téléphone	Télécopieur	_____	
Courriel	_____		
Site Internet	_____		
Date du début des opérations	_____		
Nom du président ou propriétaire	_____		
Fonction	_____		

Le signataire du présent formulaire d'inscription certifie qu'au moment du dépôt de candidature:

- Les renseignements déposés pour appuyer le candidat susmentionné sont exacts et véridiques;
- L'entreprise candidate n'a pas fait l'objet d'un jugement défavorable dans une cause criminelle depuis sa création. Dans le cas d'un rachat/transfert d'entreprise, l'entreprise ne doit pas avoir fait l'objet d'un jugement défavorable dans une cause criminelle depuis la date de son rachat/transfert.

J'accepte que la décision du comité de sélection soit finale et sans appel et qu'elle ne peut être l'objet d'aucune contestation.

J'accepte que ni la Chambre de commerce et d'industrie MRC de Deux-Montagnes (CCI2M) ni le comité de sélection ne pourront faire l'objet d'aucune poursuite ou plainte auprès d'autorité officielle.

Date

Signature

Témoïn



Annexe 2

Plan de développement – Identification des besoins

(à joindre au dossier)

En quelques lignes, il vous est demandé de décrire brièvement comment vous souhaiteriez utiliser la bourse. Vous devez identifier vos besoins et préciser comment ces derniers pourraient être comblés. Les besoins peuvent s’inscrire notamment dans les catégories suivantes : services, mentorat, formation, marketing etc.

Exemple :

Besoin(s) identifié(s)	Justification(s) / précision(s)	Utilisation potentielle de la bourse
Développement de ma clientèle	Accroître ma visibilité en augmentant ma présence sur les réseaux sociaux.	Je souhaite donc obtenir de la formation et du coaching à ce sujet.
Respect du cadre juridique	M’assurer que mes contrats soient faits dans les normes.	J’ai donc besoin de rencontrer une personne du domaine juridique pour faire réviser mes contrats.

Besoin(s) identifié(s)	Justification(s) / précision(s)	Utilisation potentielle de la bourse



Grille d'évaluation des dossiers IMPACT

(utilisée par le comité de sélection)

A- Critères d'évaluation		Très bien	Bien	Faible	Total
1. Le projet et les promoteurs	1.1 Résumé du projet (histoire, faits saillants, etc.)	6	4	2	/21
	1.2 Mission de l'entreprise	6	4	2	
	1.3 Objectifs généraux de l'entreprise	3	2	1	
	1.4 Structure juridique	3	2	1	
	1.5 Présentation des promoteurs	3	2	1	
Total de la section A					

B- Critères d'évaluation		Très bien	Bien	Faible	Total
2. L'analyse de marché	2.1 Définition du marché	3	2	1	/15
	2.2 La compréhension de l'environnement du produit/service	3	2	1	
	2.3 Définition de la clientèle	3	2	1	
	2.4 Identification de la concurrence	3	2	1	
	2.5 La stratégie concurrentielle	3	2	1	
3. Le marketing	3.1 Cohérence et réalisme de la stratégie marketing	3	2	1	/9
	3.2 Développement de la clientèle	3	2	1	
	3.3 Fidélisation de la clientèle	3	2	1	
4. Les opérations	4.1 Le plan de réalisation du produit/service est bien défini	3	2	1	/9
	4.2 Les besoins en ressources matérielles sont identifiés et permettent la réalisation du produit/service	3	2	1	
	4.3 La production envisagée est réaliste et réalisable	3	2	1	
5. Les finances	5.1 Les prévisions financières (sur un minimum de 2 ans) démontrent une viabilité	3	2	1	/12
	5.2 Les hypothèses utilisées pour l'élaboration des prévisions financières sont cohérentes et réalistes	3	2	1	
	5.3 Le type de financement est identifié et approprié pour les besoins financiers de l'entreprise	3	2	1	
	5.4 Les besoins en moyens (immobilisation, frais de démarrage, etc.) ainsi que les ressources financières sont adéquats et nécessaires	3	2	1	
Sous-total partiel de la section B (1, 2, 3,4 et 5):					/45
Sous-total de la section A :					/21
Sous-total 1:					/66



6. Entrepreneur (s)	6.1 L'entrepreneur ou les entrepreneurs possèdent les connaissances, les compétences ou l'expérience suffisante et pertinente liées au domaine d'activité de l'entreprise/produit/service	6	4	2	/18
	6.2 L'entrepreneur ou les entrepreneurs possèdent la formation et/ou l'expérience nécessaire pour réaliser efficacement les tâches d'entrepreneur/gestionnaire	6	4	2	
	6.3 La motivation de l'entrepreneur est observable dans les documents (notamment dans la lettre de motivation)	6	4	2	
7. Appréciation globale du projet	7.1 Qualité de présentation du dossier	3	2	1	/12
	7.2 Cohérence du dossier et clarté des informations présentées	3	2	1	
	7.3 Réalisme des informations présentées	3	2	1	
	7.4 Appréciation personnelle du projet	3	2	1	
Sous-total partiel de la section B (6 et 7):					/30

Sous-total 1 :	/66
Total de la section 2 :	/30
Total final	/96
%	%

